

REGLEMENT TRAIL DU BESSIN A LA FRONTALE

CERTIFICAT MÉDICAL :

Pour les non licenciés FFA, il est obligatoire, doit porter la mention de non contre-indication à la course à pied en compétition, et doit être daté de moins d'un an le jour de la course. Il sera conservé par l'organisation.

Pour le licenciés FFA, photocopie de la licence qui sera conservée par l'organisation.

ASSURANCE :

L'organisation est couverte par une police responsabilité civile.

En cas de force majeure (tempête, inondation...) l'organisation se réserve le droit d'annuler les épreuves. Aucun remboursement d'inscription ne pourra être alors réclamé.

DOSSARD :

Il est à retirer au secrétariat de la course à la salle polyvalente du Fresne-Camilly le jour de la course entre 17h et 18h30.

RÉSULTATS :

Ni chrono, ni classement à l'arrivée

SÉCURITÉ :

Un VTT est en liaison avec le PC Course pour suivre les derniers coureurs. Couverts par assurance.

ACCOMPAGNATEURS :

Pour des raisons de sécurité, les vélos, cyclos et suiveurs sont interdits sur le parcours, sauf véhicule de secours.

PARKING :

Dans les rues du Fresne-Camilly et sur le parking de la salle polyvalente.

VESTIAIRES :

Disponibles non gardés.

DOUCHES ET WC à disposition.

DROITS D'IMAGES :

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant et dont nous sommes seuls destinataires.

Dans l'intérêt de la course, le présent règlement pourra être modifié par l'organisation pour toute raison qu'elle jugera utile.